



MAIRIE DE BELLEFOND

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 février 2026

Présents : ADAM Bernard, AVIET Thierry, LEDERMAN Michel, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, TOURATIER Elodie.

Procurations : BABIN Valérie à LEDERMAN Michel, BORNIBUS Emilie à MATHYS Rose-Marie

Absents-excuses : RODRIGUES Philippe, MORLAND Laure.

Secrétaire de séance : AVIET Thierry

Le Maire ouvre la séance à 18h35 et demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le lancement des consultations pour les travaux de voirie « rue des Romains » et la réfection des trottoirs de la rue des Racosins.

Cette demande est validée à l'unanimité.

1) Vote des Comptes Financiers Uniques :

Le Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote.

Le Conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Michel LEDERMAN, 1^{er} adjoint, qui a présenté les Comptes Financiers Uniques résumés comme suit :

BUDGET COMMUNAL CFU 2025

COMMUNE DE BELLEFOND - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 632 191,62	1 350 957,56	3 983 149,18
	Recettes réalisées (1)	B	363 814,09	805 591,35	1 169 405,44
	Restes à réaliser	C	741 012,50	0,00	741 012,50
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 643 447,03	2 164 338,57	4 807 785,60
	Dépenses réalisées (1)	E	1 383 035,07	684 755,18	2 067 790,25
	Restes à réaliser	F	1 202 000,00	0,00	1 202 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 019 220,98	120 836,17	-898 384,81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	11 255,41	896 378,82	907 634,23
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 007 965,57	1 017 214,99	9 249,42
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-460 987,50	0,00	-460 987,50
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 468 953,07	1 017 214,99	-451 738,08

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget de la commune, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,
- DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

LOTISSEMENT CFU 2025

COMMUNE DE BELLEFOND - LOTISSEMENT 2022 - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	413 157,80	1 500 002,00	1 913 159,80
	Recettes réalisées (1)	B	163 157,80	1 560 192,24	1 723 350,04
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	250 000,00	1 591 110,36	1 841 110,36
	Dépenses réalisées (1)	E	249 048,41	600 997,35	850 045,76
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-85 890,61	959 194,89	873 304,28
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-163 157,80	91 108,36	-72 049,44
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-249 048,41	1 050 303,25	801 254,84
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-249 048,41	1 050 303,25	801 254,84

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,
- DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2) Ouverture de crédits en investissement :

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Il précise que dans l'attente du vote du budget, le conseil municipal peut décider d'engager, de liquider et de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente, hors emprunts.

Entre le début de l'année 2026 et le 15 avril 2026 (date limite du vote du budget), si la commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater des dépenses d'investissement.

Le montant budgétisé N-1 en dépenses d'investissement (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») pour le budget communal s'élève à 2 070 500.00 €

Le quart des crédits représente 517 625.00 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal les ouvertures de crédits suivants concernant des dépenses prévues et nécessaires avant le vote du budget :

Chapitre 21 article 2184 : Immobilisations corporelles : 10 000 € (achat de tables pour la salle des fêtes)

article 2132 : Construction bâtiments privés : 8 000 € (pose chaudière logement locatif et pose de boîtes aux lettres à la Maison de Santé).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 du budget principal.

3) Bail ancienne mairie

Le Maire propose au Conseil municipal de louer le local de l'ancienne Mairie située place de la Fontaine, à usage professionnel, pour un montant de 100 € mensuel (non soumis à TVA) pour une occupation de 2 à 3 jours par mois, la locataire prenant en charge les contrats d'eau et d'électricité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer les actes s'y rapportant.

4) Demande de subvention école maternelle

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'école maternelle pour l'organisation d'une sortie scolaire et d'une animation pédagogique à l'école.

DEPENSES	
Animation pédagogique par l'association préhistoire et histoire au bout des doigts	170 €
Sortie à la ferme pédagogique	600 €
TOTAL	770 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 300 € pour l'ensemble des projets. (La Communauté de communes devant accorder une subvention de 125 € pour le transport).

5) Recensement de la population

Le Maire informe que les opérations de recensement de la population réalisées sont désormais terminées et propose au Conseil municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs. Il précise qu'une participation financière de l'Etat sera versée à la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement d'un montant de 1618 €.

Il est proposé une somme globale de 2 596.50 € pour les deux agents recenseurs calculée selon un forfait par feuille de logements et de bulletins individuels collectés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6) Travaux de voirie : lancement des consultations

Le Maire informe que les subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Plan Marchall-voirie communal » ont été accordées pour :

- la « mise aux normes de ralentisseurs et la réfection des trottoirs rue des Romains et rue de Ruffey »
- la « réfection des trottoirs de la rue des Racosins » ont été accordées.

Ces travaux ayant déjà été approuvés lors des réunions du Conseil municipal en date du 24/09/2024 et du 10/09/2025, le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de lancer les marchés à procédure adaptée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal confirme son intention de programmer les travaux de voirie en 2026 et autorise le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives aux projets énoncés ci-dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement des travaux du Parc. Il indique en particulier que les 40 arbres qui ont dû être abattus, car dangereux sont en cours de remplacement, le verger conservatoire devant, quant à lui être planté semaine 10.

La séance est levée à 19h

Le Maire,
Philippe MEUNIER

